

snes

Midi-Pyrénées

Formation
Revalorisation
Conditions
de travail

Pas d'éducation au rabais !

GRÈVE
le 03 février

Préparation de la rentrée Dotations : nouvelle présentation, nouveaux enjeux pour les CA

Pour préparer la rentrée, chaque établissement a reçu, en plus de la dotation en Heures Postes et Supplémentaires, une enveloppe financière qui permet la rémunération des missions particulières prévues par les nouveaux décrets statutaires, appliqués au 01/09/15 : missions de coordonnateur (de discipline, de cycle ou de niveau) ; de référent (culture, TICE, décrochage) ; de tutorat (en lycée). Rappelons que le volontariat est toujours explicitement requis pour l'exercice de ces missions !

La communication aux CA de cette dotation permettra une certaine transparence dans l'attribution de ces indemnités, en limitant les distributions opaques d'HSE

pratiquées jusque-là : les élus en CA pourront désormais connaître l'utilisation de ces fonds...

Le SNES-FSU réclame toujours au Ministère de tenir ses engagements sur un cadrage national de la correspondance mission/indemnité, afin d'éviter les couplages définis localement et de faire reconnaître des missions « oubliées » ; les discussions avec le ministère se poursuivent actuellement, le Snes-Fsu jugeant le projet - soumis à l'avis du CTM du 11/02 - inacceptable. Dans ce contexte, la grève du 3 est donc particulièrement importante, et en aucun cas le rôle des CA prévus dans la période ne peut donc être de définir ces couplages, ni leurs taux de rémunération, et encore moins les bénéficiaires des indemnités.

Au CTA, le Rectorat n'a pas pu répondre précisément à nos questions sur la base de calcul de ces dotations financières. Les chiffres d'une enveloppe annuelle finale d'environ 8 500 € par collège, et 17 500 € par lycée circulent, mais sans que nous n'en ayons aucune confirmation à ce jour. La dotation communiquée en janvier aux établissements n'étant qu'une première tranche, abondée ultérieurement, les CA ne peuvent que demander le financement de certaines missions par des décharges locales, comme auparavant. Le Rectorat nous a confirmé cette possibilité au sein de la DHG attribuée.

Pierre Priouret

co-secrétaire général académique

Préparation de la Rentrée Toujours plus d'élèves par classe

Les éléments de préparation de rentrée sont maintenant connus. Dans le second degré pour l'académie : + 2 139 élèves et + 138 ETP (emplois en équivalent temps plein).

Les collèges se voient retirer 54 ETP pour seulement une baisse de 471 élèves. C'est une baisse de moyens significative qui va au-delà des ajustements aux effectifs. La légère embellie que nous avons connue est bien terminée, c'est déplorable. De plus, le ministère a décidé de concentrer les moyens qui étaient dédiés à l'accompagnement éducatif sur l'Éducation Prioritaire.

Malgré cela, les collèges en éducation prioritaire n'ont aucune garantie de voir leur situation s'améliorer en terme de taux d'encadrement.

Les lycées, qui vont faire face à une forte hausse démographique (+ 2 306 élèves attendus), bénéficieront de seulement +167 ETP pour y faire répondre : c'est très insuffisant, puisque le taux d'encadrement continue à se dégrader, et est désormais le plus bas depuis la mise en place de la réforme (voir p. 4-5). La forte hausse démographique n'est donc pas financée. Dans ces conditions la réforme est abondée au strict minimum

et un appauvrissement de l'offre de formation guette certains établissements, en ce qui concerne les enseignements d'exploration notamment.

La rentrée se prépare donc sous le signe d'une tension de plus en plus forte sur les effectifs par classe, alors qu'une étude récente confirme la forte corrélation entre les effectifs et la réussite (ou l'échec) scolaire. Les conditions d'enseignement pour les élèves et de travail pour les personnels vont encore s'en trouver dégradées. Il est plus que temps que la priorité affichée à l'Éducation devienne une réalité tangible dans les établissements : c'est le message que nous porterons en étant massivement en grève le 3 février !

Gisèle Bonnet

co-secrétaire générale académique



Stage Commissaires Paritaires, 8 et 9 janvier 2015.

snés Midi-Pyrénées
N° CPPAP : 1112S06278
Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution
ISSN 1635-9658

Journal édité par le Snes :
2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Janvier-Février 2015 - N° 348

Public-Imprim Midi-Pyrénées :
Tél. 05 61 44 11 12

Carte des formations Des axes inquiétants

Au CTA du 10 décembre, le rectorat a présenté le schéma d'évolution triennal de la carte des formations de la voie lycée professionnel (pré-bac), et des formations post-bac. Pour la voie professionnelle, ce schéma est axé très clairement sur le développement de l'apprentissage et le mixage des publics en apprentissage et sous statut scolaire, au sein d'une même classe.

Cette politique organise donc une concurrence de fait entre les deux voies de formations, en donnant une souplesse de gestion dans le poids de ces deux publics au sein des classes. La FSU, attachée au développement des parcours complets sous statut scolaire, qui sont pour elle les seuls garants de la qualité, de la continuité de la formation professionnelle dispensée aux jeunes et de la nécessaire élévation de leur niveau de qualification, a dénoncé le risque d'une réduction du périmètre de l'enseignement professionnel scolaire, ainsi que la concurrence frontale public/privé dans certaines filières.

Concernant les formations post-bac, on note la programmation de 6 ouvertures de BTS à la rentrée 2015. Au regard des demandes importantes émanant des établissements et de la démographie très positive de l'académie, elles sont et seront cependant insuffisantes pour répondre à la demande des familles. Enfin, lors de ce CTA, nous avons aussi dénoncé l'absence de consultation - et même de simple information - des CA de très nombreux établissements, ce qui ne permet pas de recueillir les avis des équipes pédagogiques pourtant concernées au premier chef par l'évolution de la carte des formations..

**Gisele Bonnet
Pierre Priouret**

Le Snes-Fsu obtient le retour du GT TZR !

Depuis la suppression de ce groupe de travail en 2009, le Snes-Fsu n'a jamais cessé de réclamer son retour, dans l'intérêt des collègues TZR !

Il a organisé plusieurs actions (pétitions, rassemblements, etc.) pour obtenir que l'affectation des TZR fasse l'objet de la transparence que ces collègues réclamaient à juste titre.

Le Rectorat annonce aujourd'hui son retour pour juillet 2015 : l'opiniâtreté du Snes-Fsu à défendre les personnels, tous les personnels, a fini par payer !

Dernière minute

EDITORIAL - EDITORIAL - EDITORIAL

La parole est à...

« Personne plus que moi, Messieurs, n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget.

J'ai déjà voté et continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources même de la vie publique et de celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine [...]

L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère. L'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau des multitudes. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance !

On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques ; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire dans le monde moral et qu'il faut allumer des flambeaux dans les esprits ? [...]

Il importe, Messieurs, de remédier au mal ; il faut redresser pour ainsi dire l'esprit de l'homme ; il faut, et c'est la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent la paix de l'homme avec la société. Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire ?

Il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. Il faudrait multiplier les maisons d'études où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur ; en un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple ; car c'est par les ténèbres qu'on le perd. »

Extrait du discours prononcé en 1848 par Victor Hugo devant l'Assemblée Nationale.

A l'heure où, après les terribles assassinats des 7 et 9 janvier 2015, l'école est sommée de faire vivre les valeurs de la République et où les collègues se retrouvent souvent bien seuls face à ce défi, ces lignes du grand écrivain restent terriblement d'actualité.

Le secrétariat général

Rémunérations

Revaloriser nos métiers, maintenant !

Le constat est cruel : depuis 2000, la sous-revalorisation constante du point d'indice, suivie du gel de sa valeur, a produit un décrochage complet de nos salaires par rapport au coût de la vie. A tel point qu'en 2015, nous aurons, chacun d'entre nous, un salaire amputé de l'équivalent de 2 mois de paye ! C'est le reflet d'une baisse de près de 16 % de la valeur du point d'indice comparé à l'évolution des prix en 15 ans... Sans parler des pertes dues aux hausses des prélèvements pour pension !

Le taux indemnitaire de base pour les missions complémentaires est actuellement fixé à 1 250 €/an ; il peut être fractionné (en demi, voire quart de taux) ou multiplié (doublé ou triplé) suivant la mission. Ce montant ne correspond donc même pas toujours au montant d'une HSA (notamment pour les agrégés et les collègues à la hors-classe). La grève du 3 février sera aussi l'occasion de réclamer une rémunération plus favorable de ces missions et notre préférence pour un système de décharges !

Les salaires des enseignants, CPE et Conseillers d'Orientation ont, dans ce même temps, évolué à l'opposé des salaires des autres fonctionnaires et des collègues travaillant dans les pays de l'OCDE. En France, la pression exercée par les chefs d'établissement pour imposer aux collègues toujours plus d'heures supplémentaires, conjuguée à une baisse historique du pouvoir d'achat dans nos métiers, a conduit toute une profession au bord du « burn-out ».

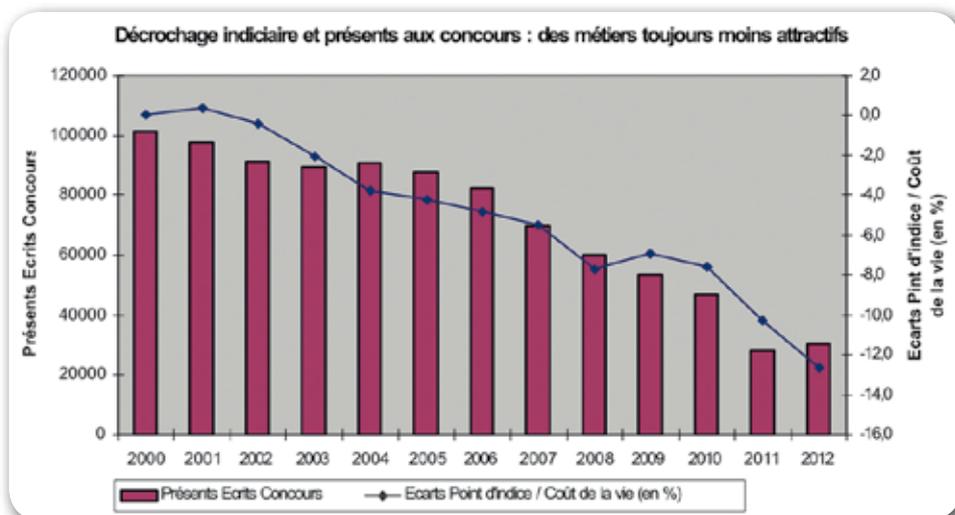
L'évolution parallèle de nos salaires et du nombre de candidats aux concours est frappante (voir graphique). Faut-il chercher plus loin une des causes majeures de la crise de recrutement que nous connaissons, et qui s'aggrave en continu depuis les années 2000 ?

Il est aujourd'hui nécessaire de briser la spirale infernale « dévalorisation - heures supplémentaires - surcharge de travail »

qui entretient l'épuisement de la profession... et qui dissuade les étudiants de choisir nos métiers : après les Mathématiques, la pénurie de candidats atteint désormais jusqu'aux Lettres Modernes et à l'Anglais...

La grève du 3 février a pour objectif de porter aux yeux de tous les causes d'un mal profond qui mine peu à peu notre institution.

Donner aux personnels la reconnaissance de leur travail - aujourd'hui perçu comme essentiel à l'avenir de notre société ; Garantir aux jeunes collègues un salaire leur permettant de se loger correctement et de choisir de s'engager pour l'école ; Obtenir un meilleur pouvoir d'achat pour tous : voilà le message que nous devons faire entendre massivement le 3 février, par la grève !



Formation

Les débats de ces derniers jours montrent bien à quel point notre mission s'est compliquée au fil des années, et combien la formation est indispensable. Le Ministère, en urgence, n'a pu donner aux collègues que quelques liens vers des documents en ligne pour les former aux débats que la Ministre a souhaité voir menés dans les classes après les attentats de Paris...

Formation initiale : par la force des choses...

Le retour d'un allègement de service de moitié pour les stagiaires pour leur permettre de mieux se former que dans un passé récent est une amélioration, mais elle reste insuffisante pour plusieurs raisons.

D'une part, il s'agit à peine du rétablissement des dispositifs de décharge antérieurs à 2009. Pour mémoire, ces mêmes dispositifs constituaient déjà, en 2005, une dé-

gradation des décharges plus importantes accordées à la création des IUUFM en 1989 : on était ainsi déjà passé d'un service en responsabilité de 4/6 h durant les années 1990 à 8/10 h en 2005. De ce point de vue, la décharge actuelle à mi-temps n'est donc pas vraiment un luxe...

D'autre part, le mi-temps en responsabilité heurte de plein fouet la logique désormais incontournable de préparation et de validation du M2 indispensable à la titularisation. Dans ces conditions, l'articulation entre les

le compte

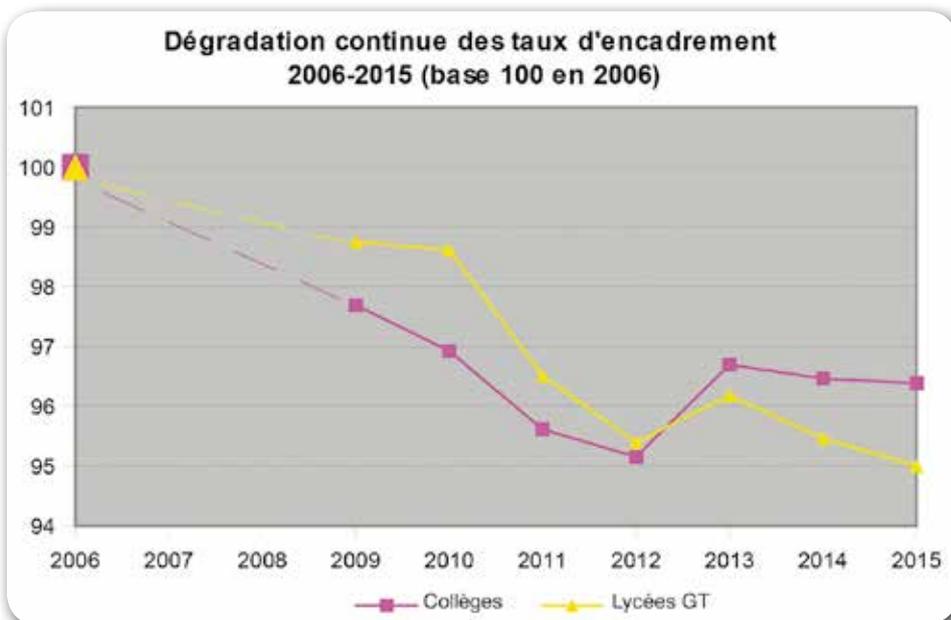
Conditions de travail

2015 : la pire rentrée depuis une décennie ?

A la lecture des documents rectoraux remis pour la préparation de rentrée, on constate pour le moins que, si l'Éducation Nationale est une priorité du quinquennat de F. Hollande, elle n'est pas épargnée par les efforts budgétaires requis par les orientations du gouvernement.

Ainsi, selon les chiffres rectoraux à la rentrée 2014, 37,4 % des classes de collèges comportaient 28 élèves ou plus, et 58,9 % des classes de lycées 32 élèves ou plus (et 75,9 % pour les classes de Seconde).

Malgré ces (déjà) mauvais chiffres, il apparaît très clairement (voir graphique) que la rentrée 2015 se dessine encore et toujours sous le sceau de la réduction des taux d'encadrement. Pour tous, cela signifie une nouvelle hausse des effectifs par classe dès le mois de septembre. Au moment où l'École de la République est sommée de réussir l'éducation, l'intégration et la formation de tous ses enfants, on mesure l'ampleur insurmontable du défi à relever ! Il y a pour cela urgence à diminuer le nombre d'élèves par classe, et à financer enfin la Refondation de l'École voulue par le Président de la République, bien au-delà du simple accompagnement de la hausse démographique constatée et prévue dans le second degré. C'est le sens de l'appel à la grève du 3 février : l'École ne peut pas tout seule ; sans moyens nouveaux, elle ne peut plus rien !



Commentaires du graphique :

Collège :

La dégradation des taux d'encadrement n'aura cessé qu'à la rentrée 2013. Après une chute importante dans la période 2006-2012, la dégradation du financement des collèges se poursuit, lentement mais sûrement. Le collège, dernier maillon d'une scolarité commune à tous, joue à ce titre un rôle essentiel dans l'éducation de tous les jeunes Français. Il est plus que temps d'y changer de logique budgétaire !

Lycée :

Le décrochage des moyens à la rentrée 2011 est la conséquence de la réforme Châtel, totalement en place à la rentrée 2012. Malgré la parenthèse de 2013, en 2015, le taux d'encadrement sera à son plus bas historique. On y voit les véritables buts de la réforme de 2010 : supprimer des postes, briser les solidarités, sans aucune prise en compte des impératifs pédagogiques ni de l'intérêt des élèves !

Au-delà du constat de la désorganisation des équipes de lycée, et de l'impossibilité de financer l'AP ou les dédoublements, la mobilisation du 3 février sera l'occasion d'exiger une autre réforme du lycée !

n'y est pas !

apports théoriques et la pratique souffre du manque de temps pour distancer, assimiler les apports des deux aspects de la formation, faisant planer le risque d'une formation mal taillée.

Formation continue : qui a vu l'Arlésienne ?

La formation continue est, quand à elle, exsangue. De plus en plus de collègues renoncent à se former, ou même à demander à se former : il est facile après cela d'affi-

cher un taux de satisfaction des demandes toujours satisfaisant ! Mais les crédits ne permettent plus d'accorder aux collègues les 5 journées de stages par an qui furent la norme au début des années 2000 !

Agir maintenant !

Un des enjeux de la grève du 3 février sera d'imposer une véritable prise en compte des problèmes de formation :

- l'exigence de moyens pour les formations initiale et continue ;
- la mise en place de prérecrutements massifs pour combattre la crise de recrutement ;
- le nécessaire cadrage des modalités de formation - et d'évaluation - au plan national mais aussi au sein de ESPE.
- Le retour à une décharge des 2/3 des ORS pour les stagiaires.

Certifiés Avancement d'échelon

La CAPA d'avancement d'échelon dans le corps des certifiés s'est tenue le 19 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015.

3141 collègues certifiés étaient concernés par une promotion au Grand Choix ou au Choix : les barres d'accès (différents éléments du barème du dernier promu) à chaque échelon sont consultables sur le site du Snes : www.toulouse.snes.edu

Début novembre, comme chaque année, nous avons envoyé un courrier à tous les syndiqués « promouvables ». Cela représentait 648 lettres. **Il est important que les collègues**

concernés nous renvoient cette fiche syndicale avec leurs notes. Il nous est, en effet, très difficile de retrouver quelqu'un dans un listing de 3141 noms, si nous n'avons pas les barèmes de ces personnes.

Un peu plus de la moitié seulement de ces fiches (349) nous reviennent.

Or ce travail de vérification est important car lui seul peut nous faire découvrir des disparités dans les notes, et donc des erreurs dans les promotions.

Nous constatons, comme chaque année, que des collègues ayant raté leur promotion au Grand Choix l'an dernier se retrouvent cette

année promouvables au Choix avec un barème supérieur à celui du dernier promu au Grand Choix.

Cela s'explique par une inspection trop tardive. L'anglais, l'espagnol et les lettres classiques sont les disciplines qui arrivent en tête de ce triste classement, dont nous avons dénoncé en CAPA les effets.

Il est donc important d'avoir un suivi attentif de son déroulement de carrière, de bien repérer la date de la prochaine promotion, de regarder comment sont les barres du prochain échelon et, si l'on est en dessous de ces barres, de demander à être inspecté au plus tard l'année précédant l'année de promouvabilité.

A l'issue de la CAPA, nous avons envoyé un courrier à chaque collègue syndiqué promu. Nous avons fait figurer les barres des derniers promus au Grand Choix et au Choix sur toutes les réponses : cela permet à un(e) collègue qui a raté sa promotion au GC d'avoir une idée assez précise du barème nécessaire pour avoir des chances d'être promu(e), l'année suivante, au Choix.



Nos commissaires paritaires au travail dans la bonne humeur.

*Hélène Tressens - Jean Pierre Dagou
secteur certifiés*

Adaptation de la société au vieillissement Un projet de loi sans ambition et sans moyens

La Fsu travaille depuis plusieurs années sur la « place du retraité » dans notre société, pour faire reconnaître le rôle de ces derniers et faire en sorte que leurs besoins soient pris en compte et qu'ils soient socialement utiles. Après des années d'atermoiements, on aurait dû pouvoir se réjouir qu'enfin un projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ait été adopté en première lecture par l'assemblée nationale le 17 septembre 2014, même si de retard en retard (il ne sera examiné que le 17 février par la commission ad hoc du sénat) le texte, annoncé pour fin 2013, ne devrait être appliqué qu'au premier trimestre 2016 !

Malheureusement, si le texte comporte quelques avancées (affirmation du droit au répit pour les aidants, coup de pouce pour l'APA...), le compte n'y est pas et les insuffisances sont criantes.

Non seulement, la loi ne revient pas sur la barrière d'âge (60 ans demeure l'âge fatidique où la personne handicapée devient personne âgée dépendante !), mais l'adaptation de la société au vieillissement ne peut se résumer au problème - certes important - de la perte d'autonomie. Aménagement du territoire, politique de la ville, logements, transports, accès à la culture, services publics de proximité, prévention tout au long de la vie active... sont aussi des questions importantes et elles ne sont pas traitées par la loi.

Et le manque de moyen est criant : alors qu'il faudrait au moins quatre ou cinq milliards pour faire face à des besoins croissants, seuls les 645 millions d'euros de la CASA, payés par une partie des seuls retraités, sont prévus.

On comprend alors pourquoi le dossier des EHPAD a été abandonné, un dossier pourtant douloureux pour les personnes et leur famille :

alors que le coût d'une maison de retraite est de 1500 à 2800 euros par mois, le « reste à charge » est de plus en plus souvent insupportable pour des retraités dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.

Quant à la gouvernance, c'est une dimension oubliée du projet de loi actuel : les organisations syndicales ont un rôle minoré, quand elles ne sont pas écartées des instances prévues tant au niveau local que national.

Obtenir des améliorations substantielles d'une loi qui manque d'ambition et de moyens continuera d'être l'objectif de nos actions dans les prochains mois.

*Jean-Louis Viguier
Secteur retraités*

Préparation de la rentrée Langues vivantes

Contre l'autoritarisme de la rectrice Pour le respect des horaires réglementaires

L'an dernier, la rectrice a inclus dans l'attribution des moyens affectés pour la rentrée 2014, la mise en place d'un dispositif en langues vivantes qu'elle souhaitait étendre à tous les collèges de l'académie : 2 h de LV2 en 5°, suppression d'1 h de LV1 en 6° et arrêt des bilangues ainsi que la poursuite de l'arrêt du financement des sections européennes.

A ce jour, les services du Rectorat n'ont toujours pas communiqué aux élus de bilan de ce dispositif d'introduction de la LV2 en 5° malgré la demande faite en Comité Technique Académique, et le Conseil Académique des Langues Vivantes, que la Rectrice avait annoncé pour la rentrée 2014, n'a toujours pas été réuni.

Les remontées du terrain montrent qu'au lieu d'harmoniser l'enseignement des langues vivantes dans l'académie, ce dispositif n'a fait que multiplier les situations locales et accentuer la mise en concurrence avec l'enseignement privé. De plus, le constat fait par les collè-

gues de langues vivantes est inquiétant : sur un plan pédagogique, ils déplorent la perte d'une heure d'enseignement en 6° et un apprentissage en 5° qui commence dans de mauvaises conditions. Les deux heures hebdomadaires ne permettent pas aux élèves de fixer les apprentissages et de progresser, d'autant plus que les effectifs avoisinent trop souvent les 30 élèves. Ce sont les élèves les plus en difficultés qui sont les premiers à pâtir de ces dégradations des conditions d'enseignement. Que dire des élèves arrivant d'une autre académie en cours d'année et que l'on intègre dans les classes de 5° sans accompagnement spécifique ?

Pourtant, cela n'empêche pas la rectrice de prévoir pour la rentrée 2015, dans le financement de l'enveloppe M2 pourtant réservée aux enseignements obligatoires, la poursuite de ce dispositif.

Le Snes-Fsu continue le combat : il va exiger, en intersyndicale, qu'un bilan sérieux soit dressé et que le Conseil Académique soit convoqué dans les plus brefs délais.

Le Snes-Fsu appelle en outre les collègues des collèges à exiger le respect des horaires nationaux en classe de 6° et un enseignement minimum de 3 h hebdomadaires pour les élèves, quelque soit la langue et le niveau.

Il rappelle en outre que pour nous, l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues vivantes passe avant tout par un allègement des effectifs de classe.

Il n'est évidemment pas envisageable que des répartitions qui bafouent les horaires nationaux soient votées dans les CA.

Le Snes-Fsu appelle donc les collègues à rejeter les DGH qui contreviendraient les horaires nationaux.

Le bureau académique

Education prioritaire La position du Snes dans la délégation intersyndicale reçue le mercredi 17 décembre

Le mercredi 17 décembre a été une journée de mobilisation pour l'éducation prioritaire à Paris et dans les académies. Alors que le S4 appelait à un rassemblement devant le CTM qui examinait la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le S3 Toulouse a lui aussi appelé à un rassemblement devant le rectorat, le lendemain d'une journée de grève dans la Haute-Garonne.

Une audience intersyndicale (FSU, SUD, CGT) a été reçue par le directeur de cabinet de la rec-

trice et par le DAASEN 31 chargé de piloter la question au niveau académique. Les revendications portaient sur les écoles sorties de l'EP à Toulouse (Empalot et Littré) et à Auch (Garros) ainsi que sur les deux LP Eclair à Toulouse (Guynemer) et Graulhet (Clément de Pémillé).

Le Snes a pour sa part porté les demandes suivantes : une pondération de 1,1 sur tous les VS en REP + (cause en partie du conflit à Bellefontaine) soit une augmentation des DGH de 10 % en heures postes pour ces établissements ; les moyens nécessaires pour l'accompagnement continu en 6e et des moyens à la hauteur des besoins en REP et REP + ; l'abandon du mouvement spécifique en REP + qui n'a pas du tout fait ses preuves et que d'autres rectorats ont abandonné pour la prochaine rentrée.

Espérons que nous serons entendus par la rectrice qui a déjà cédé pour quelques écoles, mais qui semble préférer la confrontation au dialogue.

Christophe Manibal

S2 31

CAPA Toujours compliqué d'appliquer les règles à Toulouse

Difficile d'obtenir du rectorat de Toulouse qu'il applique les textes : quelques semaines après les élections professionnelles, il s'agissait, comme pour toute instance, d'installer les CAPA.

Il a fallu beaucoup d'énergie et une intersyndicale à l'initiative du Snes-Fsu pour obtenir ce qui apparaît dans la quasi-totalité des académies comme une évidence : le droit pour les élus de se réunir en commission paritaire et de procéder à l'adoption du règlement intérieur.

Ce sera chose faite courant février, début mars...

Bernard Schwartz

co-secrétaire général académique



Préparation du mouvement INTER

Bernard Maris, ou l'économiste citoyen



Beaucoup d'entre nous ont manifesté leur solidarité avec toutes les victimes des attentats et leurs proches, ainsi que leur attachement à la liberté d'expression. Nous avons cependant réservé une place particulière dans cette publication à Bernard Maris, professeur dans l'enseignement supérieur, fils d'instituteur, et qui ne manquait aucune occasion de prendre la défense des enseignants et du service public d'éducation.

Certains d'entre vous l'ont eu comme professeur, ou connu comme collègue.

Une des militantes du Snes académique, Valérie Puech, a souhaité apporter son témoignage.

«... J'ai eu le privilège de le rencontrer également dans le cadre professionnel, en tant que parent d'élève. Il a accepté de venir en toute discrétion répondre aux questions de 36 jeunes (parmi lesquels se trouvait son fils) qui suivaient l'option économique que je leur enseignais.

Pendant une heure et demie, il a animé la classe devant des adolescents peu impressionnés par le personnage, qui était pour eux quasiment inconnu !

J'ai découvert un homme simple, accessible, chaleureux. L'accent toulousain nous était commun. De ce premier cours en classe de seconde, il était ressorti épuisé et ravi d'avoir fait plaisir à ces élèves.

A ce moment-là, il venait d'avoir le feu vert pour écrire un livre sur Michel Houellebecq (« Houellebecq économiste » éditions Flammarion 2014).

Nous avons échangé sur les écrits de l'auteur et notamment sur l'opinion que les femmes pouvaient avoir à la lecture de celui-ci.

Je garde le souvenir d'un homme prévenant, altruiste, et surtout très chaleureux.

Il attachait beaucoup d'importance au sourire, il en usait et cela traduisait une volonté de provoquer de vraies rencontres avec des interlocuteurs qu'il voulait très vite mettre à l'aise.

Il était capable de vous repérer dans le public

lors d'une conférence, et de venir vous embrasser dès la fin du débat, tout en vous demandant votre avis sincère sur sa prestation.

Il adorait la littérature, l'histoire, la poésie. Il avait d'ailleurs créé une association pour soutenir le transfert des cendres de Maurice Genevoix au Panthéon.

Il écrivait, et pas seulement des ouvrages sur l'économie. Il avait plusieurs projets en cours, comme le rappelle Patrice Pelloux dans le dernier Charlie Hebdo (14-01-15).

Il va falloir maintenant trouver d'autres auteurs à lire, d'autres débatteurs à écouter en espérant qu'ils aient cette verve, cette intelligence, cette originalité.

Le 31 décembre 2014, dans l'Apéro, Bernard Maris écrivait : cette année sera douce et sublime, lente, très lente, et très poétique ».



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Balma
6, rue de la Tuilerie - 31 131 Balma Cedex
Tél.: 05 34 42 64 70
E-mail: 02290@cmma.creditmutuel.fr